

# MODALITÉS ET RÈGLEMENTS

**RENSEIGNEMENTS :** Le locataire a la responsabilité de vérifier l'exactitude des renseignements se retrouvant sur la confirmation reçue par courriel.

**ARRIVÉE :** En basse saison, si vous pensez arrivée après 16h, il est important de contacter le site afin de permettre au site d'organiser l'horaire en prévision de votre arrivée.

**TÉLÉVISION:** Tous les chalets et les chambres de motels contiennent une télévision, cependant nous n'offrons pas l'antenne satellite ni le câble. Les téléviseurs sont présents afin de vous permettre de faire jouer des DVD uniquement. Il est possible d'emprunter des DVD à l'accueil sur le site.

**CHALET :** Il est à noter que les chalets sont munis de cafetière ou d'un percolateur, mais que le café et les filtres à café ne sont pas inclus.

**DROIT :** Le Site touristique Chute à l'Ours a le droit de transférer le locataire dans une unité équivalente ou supérieure, et ce sans préavis si l'unité réservée n'est plus disponible.

## POLITIQUE D'ANNULATION :

Lors de l'annulation d'un chalet, d'une chambre ou d'un terrain de camping, l'acompte de 50% du coût total de la réservation sera retenu par le Site touristique Chute à l'Ours et ce pour toutes raisons à l'exception d'un décès ou une d'hospitalisation. En cas de décès ou d'hospitalisation, l'acompte pourra être remboursé à condition qu'une preuve justificative soit fournie.

Le locataire pourra remettre son séjour à une date ultérieure au courant de la même saison, s'il avise le site de son annulation au plus tard 10 jours avant sa date d'arrivée.

Après avoir avisé le site de son annulation et de son désir de reporter son séjour, le locataire a 30 jours de délais afin de sélectionner ses nouvelles dates de location, sans quoi son dépôt sera conservé.

Lorsqu'un locataire écourte son séjour, les nuitées annulées ne sont pas remboursables.

Les frais de réservations de 2.88\$ prélevé lors d'une réservation téléphonique et de 4.02\$ lors d'une réservation en ligne ne sont jamais remboursables.

## RÈGLEMENTS :

Il est du devoir du locataire de prendre connaissance des règlements du camping , lesquels seront remis à l'arrivée sur le site.

Le Site touristique Chute à l'Ours n'est pas responsable de la fermeture de la piscine due à des conditions climatiques défavorables et rendant la baignade impraticable.

Il est strictement interdit de fumer ou d'apporter des animaux domestiques dans les chalets et chambres de motel sous peine d'amende.

Aucune installation de tente supplémentaire n'est permise durant la Classique de Volleyball. Il n'est donc pas permis d'ajouter une tente sur un emplacement ou sur un terrain de chalet en supplément à la réservation initiale au courant de cette activité.

\*\*\*\*\* PORT DU BONNET DE BAIN OBLIGATOIRE À LA PISCINE \*\*\*\*\*

MERCI ET BON SÉJOUR!